

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/205 DU 9 NOVEMBRE 2017 PORTANT
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS DE
L'AUTORITE DE REGULATION DE LA FILIERE CAFE DU
BURUNDI, « ARFIC »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/023 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/99 du 1^{er} juin 2009 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi ;

Vu le Décret n°100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à participation Publique ;

7 B

B

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'ARFIC

Ir Agronome Emmanuel NIYUNGEKO

Article 2 : Est nommé Directeur Technique de l'ARFIC

Ir Agronome Augustin MANIRAKIZA

Article 3 : Est nommé Directeur Financier de l'ARFIC

Monsieur Didace NGENDAKUMANA

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 9 novembre 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.



LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo Guide RUREMA.


